

Tiré à part article Forêt.Nature

Merci pour votre participation à ce numéro de Forêt.Nature.

La version électronique de votre article est fournie uniquement à usage personnel et ne peut être diffusé largement sans l'autorisation préalable de la rédaction.

En cas d'archivage sur serveur informatique, merci d'indiquer la source originale de la publication comme ceci : « Article paru dans Forêt.Nature : www.foretwallonne.be ».

Abonnez-vous gratuitement au **Forêt-MAIL** sur notre site
www.foretwallonne.be

Bénéficiez d'une réduction sur votre abonnement à **Forêt.Nature**
pour la première année

et abonnez vos **étudiants** au tarif spécial qui leur est réservé

Le constat de tir ou de mortalité : des informations de qualité pour une exploitation pertinente des résultats

Sabine Bertouille | Benoît Manet

Laboratoire de la Faune sauvage et de Cynégétique (DEMNA, DGARNE, SPW)



Le constat de tir de la Région wallonne procède d'une démarche de contrôle du tir mais donne également la possibilité de récolter une série de données particulièrement utiles pour le suivi des populations. D'autant plus utiles que les données reprises sur ces constats sont complètes et précises.

Le constat de tir est destiné aux cinq espèces de grand gibier présentes en Wallonie (cerf, sanglier, chevreuil, mouflon, daim). Seul le cerf fait obligatoirement l'objet d'un constat sur le lieu de tir par un agent du DNF (figure 1). Lorsque l'animal a été retrouvé mort et que sa mort ne peut être rattachée à un acte de chasse, le terme **constat de mortalité** est utilisé.

Volet gauche du constat de tir : partie légale

Le volet de gauche du constat de tir reprend la partie légale et englobe les informations concernant le lieu et les circonstances du tir (ou de la découverte du cadavre), la date et le numéro du bracelet.

Aucun animal des espèces grand gibier tiré en Wallonie ne peut être transporté sans avoir été muni au préalable d'un bracelet d'identification millésimé et inamovible.

Les espèces sanglier, mouflon, chevreuil et daim disposent d'un même format de bracelet (figure 2). Pour l'espèce cerf, les bracelets sont différents et sont caractérisés par des couleurs distinctes selon la catégorie d'animal tiré : petits cerfs (mauve), grands cerfs (rouge) ou non-boisés (blanc) (figure 3). Les bracelets pour l'espèce cerf sont prolongés par deux languettes détachables portant le même numéro que le bracelet et permettant d'identifier aisément deux organes (mâchoire, trophée, bout d'oreille, utérus...). Pour l'identification des organes prélevés sur des animaux trouvés morts, l'agent DNF dispose de plaquettes numérotées du DEMNA.

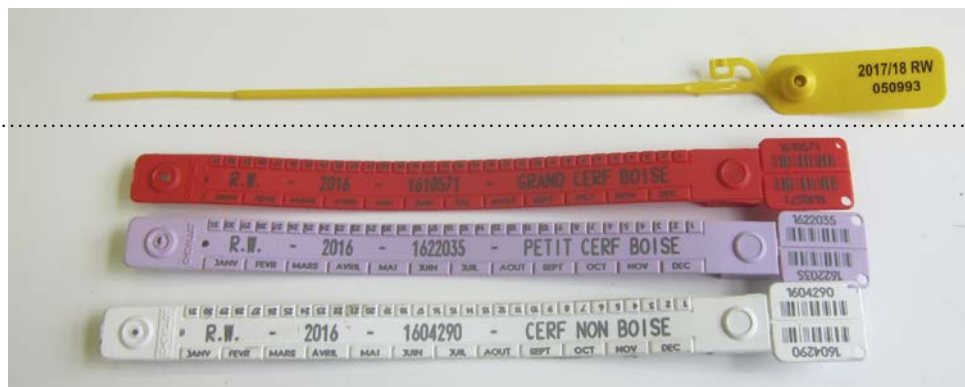
Ces rubriques ne demandent pas vraiment d'explications complémentaires, si ce n'est pour la rubrique 2 traitant des causes de mortalité où nous encourageons l'agent à apporter en remarques des complé-

Département de la Nature et des Forêts		Identification de l'animal 091001			
Constat de tir ou de mortalité					
1. Lieu où l'animal a été tiré ou retrouvé		☐ Sanglier ☐ Chevreuil ☐ Mouflon ☐ Daim			
Cantonement		☐ Mâle adulte ☐ Femelle adulte ☐ Adulte indéterminé			
Triage		☐ Jeune mâle ☐ Jeune femelle ☐ Jeune indéterminé			
Territoire de chasse		(Selon l'espèce, « jeune » = marcassin, faon ou agneau)			
Nom du titulaire		Poids de la venaison (vidé) kg		☐ avec tête ☐ pesé ☐ sans tête ☐ estimé	
Conseil cynégétique		Age estimé an(s)		☐ Cerf ☐ Boisé ☐ Non-boisé ☐ biche/tte ☐ bichette ☐ biche ☐ faon ☐ faon mâle ☐ faon femelle	
N° compartiment		Trophée (cm)		☐ N° trophée ☐ idem n° bracelet ☐ autre n°	
Lieu-dit		Nombre cors¹ (cerf ou chevr.) Chandelier²		☐ Droite ☐ Gauche ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non	
2. Cause de mortalité		Circonférence (C) Longueur (L) Andouiller d'attaque (AA)³ Surandouiller (SA) Médian (M)³		☐ Chasse ☐ approche ou affût ☐ battue ☐ chien courant ☐ poussée silencieuse ☐ Destruction ☐ Trafic routier ☐ Tir sanitaire ☐ Braconnage (PV :) ☐ Mortalité naturelle ☐ Indéterminé	
3. Date		Observations (par exemple présence de lait, prélèvement utérus, n° de permis, origine du bracelet si tir sanitaire)			
☐ tir le ☐ découverte de la dépouille le Par M/Mme					
4. Identification de l'animal (détails ci-contre)		☐ N° bracelet			
5. Destination des parties de l'animal		☐ Venaison ☐ Trophée ☐ Mâchoire gauche Contrôlé le ☐ sur les lieux mêmes du tir Nom Grade Signature			

Figure 1. Constat de tir ou de mortalité destiné aux cinq espèces de grand gibier présentes en Wallonie : cerf, sanglier, chevreuil, mouflon et daim.

Figure 2. Bracelet unique pour les sangliers, chevreuils, mouflons et daims.

Figure 3. Bracelets réservés à l'espèce cerf.



ments d'informations telles que « tué par le train », « retrouvé mort dans clôture »... qui permettent de préciser la cause de la mort.

Volet droit du constat de tir : identification de l'animal

Type de grand gibier

Après avoir coché l'espèce, la classe d'âge et le sexe sont déterminés. Dans le cas des sangliers, che-

vreuils, mouflons ou daims, il est nécessaire d'indiquer si l'individu est un mâle adulte, une femelle adulte, un adulte de sexe indéterminé (lors de la découverte d'une dépouille), un jeune mâle, une jeune femelle ou un jeune de sexe indéterminé. Un jeune est un animal de moins de 1 an et correspond selon l'espèce à un marcassin, un faon ou un agneau.

Pour l'espèce cerf, une distinction entre les biches de 2 ans et plus et les bichettes (1 an) doit être faite. S'il s'agit d'un faon, le sexe sera également spécifié.

En automne, la détermination des catégories d'âges pour l'espèce cerf se fait aisément en écartant les lèvres de l'animal et en inspectant ses incisives. Si celles-ci sont petites et de même hauteur – bien que comparativement la première incisive soit un peu plus large que les trois autres –, il s'agit d'un faon. Si la première incisive (début de saison de chasse) ou la deuxième incisive

(en cours de saison de chasse), voire exceptionnellement la troisième incisive (fin de saison de chasse) sont bien plus grandes que les autres, il s'agit sans conteste d'une bichette dont les incisives de lait sont remplacées progressivement par des incisives définitives. Enfin, quatre grandes incisives de même hauteur caractérisent un animal de 2 ans et plus (figure 4).

Figure 4. Détermination des catégories d'âges pour les faons, bichettes et biches sur base des incisives durant la saison de chasse.

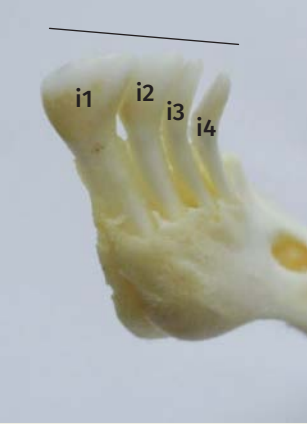
FAON	BICHETTE		BICHE (DE 2 ANS ET PLUS)
			
Les 4 petites incisives de lait (i1-i4) sont de même hauteur. La première incisive est un peu plus large que les trois autres.	La première incisive définitive (I1) est présente. La deuxième (I2) apparaît au cours de la saison de chasse. Ces deux dents sont beaucoup plus larges que les incisives de lait et les dépassent en hauteur.		Les quatre incisives sont grandes et de même hauteur (I1-I4). Elles constituent la dentition définitive.
			

Figure 5. Détermination de l'âge des cerfs sur base de l'éruption des dents.

FAON

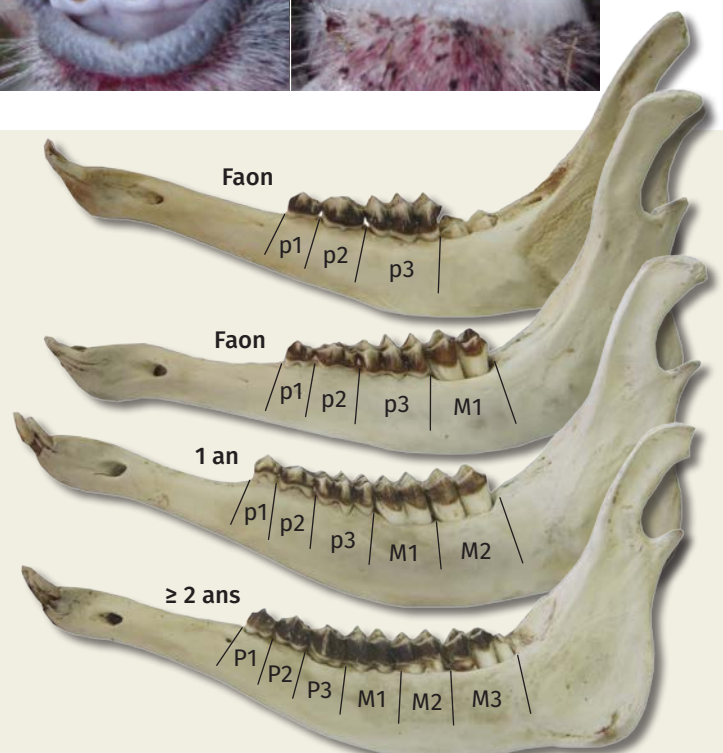
- Trois prémolaires de lait (p1, p2, p3), p3 est trilobée
- Première molaire définitive (M1) apparaît au cours de la saison de chasse
- Soit : 3 ou 4 dents

1 AN

- Trois prémolaires de lait, p3 est trilobée
- Deux molaires définitive (M1 et M2)
- Soit : 5 dents

PLUS DE 2 ANS

- Trois prémolaires définitives (P1, P2, P3), P3 est bilobée
- Trois molaires définitive (M1, M2 et M3), M3 est trilobée
- Soit : 6 dents



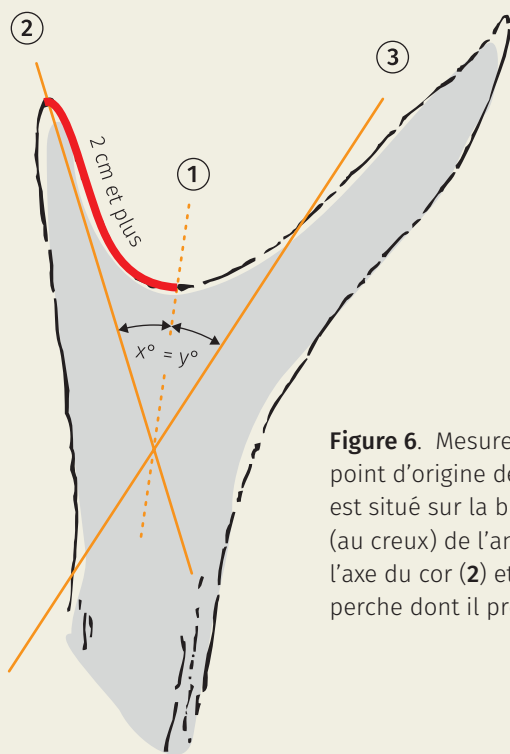


Figure 6. Mesure d'un cor : Le point d'origine de la mesure est situé sur la bissectrice (1) (au creux) de l'angle formé par l'axe du cor (2) et le bord de la perche dont il procède (3).

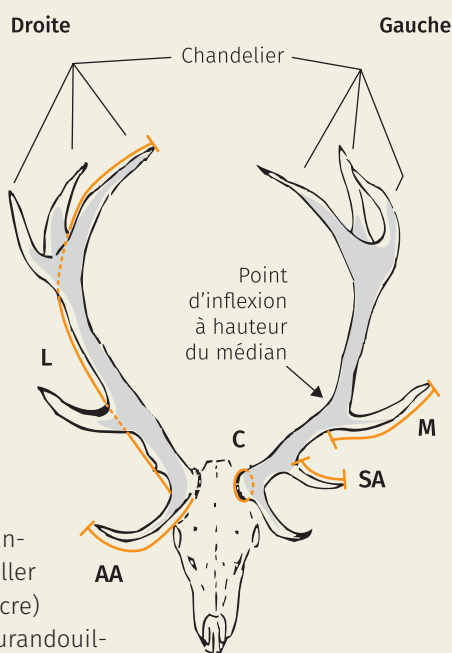


Figure 7. Mesure des bois d'un cerf.

C. Circonférence de la couronne (ou meule)

L. Longueur du merrain (ou perche)

AA. Longueur de l'andouiller d'attaque (ou maître andouiller ou andouiller d'œil ou de massacre)

SA. Longueur du surandouiller

M. Longueur de l'andouiller médian (ou chevillure)

Lors de la rédaction et de l'encodage du constat, on note le nombre de cors à gauche et à droite. Dans cet exemple : 6 à gauche et 5 à droite.

Afin de déterminer la classe d'âge d'un cerf retrouvé mort hors période de chasse et dont les incisives ne sont plus exploitables, il est possible de déterminer la classe d'âge sur base de l'éruption des molaires (figure 5).

Sexe

Après éviscération, il est quasi impossible de distinguer un jeune mâle d'une jeune femelle. Pour connaître le sexe des jeunes, il faut parfois s'adresser au responsable des bracelets. Il tient généralement un registre avec les numéros de bracelets apposés et le type d'animal correspondant (espèce, adulte/jeune, mâle/femelle). On peut suggérer au gestionnaire de marquer les faons femelles et les faons mâles de façon distincte (par exemple en fendant l'oreille des faons femelles (règle des « 3 f ») ou en apposant un colson à la patte avant).

Poids de la venaison

Si l'animal est pesé par le gestionnaire avant d'être repris par le boucher, il doit figurer dans cette rubrique. Il est indispensable de cocher les cases **pesé** ou **estimé** et **avec tête** ou **sans tête** pour les boisés afin de savoir à quoi ce poids correspond.

Âge estimé

Cette rubrique est à remplir pour les adultes, en fonction de caractéristiques morphologiques ou de l'usure des dents.

Trophée

La description du trophée et les mesures réalisées complétées par un schéma doivent permettre une reconnaissance ultérieure du trophée. Elles constituent par ailleurs un indicateur fiable de la qualité du trophée.

La ramure devra être décrite le plus précisément possible. Pour savoir quel est le côté gauche ou droit d'un animal, il faut regarder dans le même sens que l'animal (voir schéma).

Le nombre de cors est compté sur chaque perche ou merrain. Attention, seuls les cors de 2 cm et plus sont comptabilisables (figure 6).

La présence ou non d'un chandelier doit être précisée. Celui-ci est défini comme trois pointes au-dessus du médian, lequel est situé au point d'inflexion de la perche (légère courbure) (figure 7). Les grands cerfs ont des chandeliers des deux côtés. Tous les autres boisés y compris les daguets sont considérés comme petits cerfs. L'agent DNF vérifiera que la couleur du bracelet apposé correspond bien au type de boisés.

La mesure de la circonférence de la **meule** est prise en la ceinturant avec le mètre et en enjambant les irrégularités.

La longueur de la **perche** se mesure par l'extérieur. Elle part de la base du bord inférieur de la meule, sans épouser le pli supérieur de celle-ci, jusqu'à l'ex-

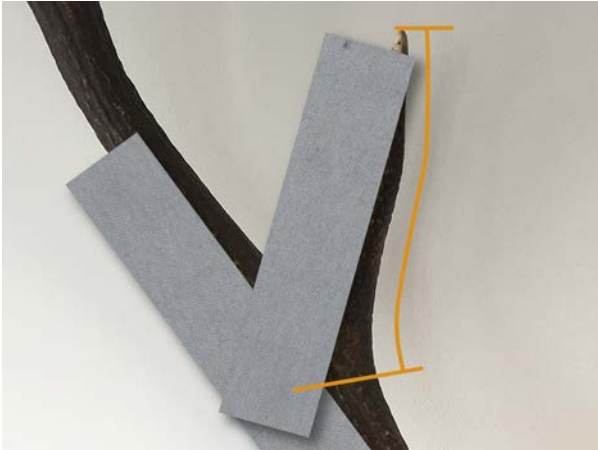


Figure 8. Le médian se mesure par le dessous. L'utilisation de deux cartons peut aider à matérialiser les axes du médian et de la perche et tracer plus facilement la bissectrice.

trémité de l'andouiller qui permet d'obtenir la plus grande longueur.

Le **médian** se mesure par le dessous. Le point d'origine de la mesure se situe à la bissectrice de l'angle formé par l'axe du médian et l'axe de la perche (figure 8).

L'**andouiller** d'attaque se mesure par le dessous depuis le bord supérieur de la meule jusqu'à son extrémité.

Le **surandouiller** se mesure par le dessus (comme les autres cors, figure 6).

Remarques :

- Dans les quelques rares cas où il n'y a pas de médian, il n'y a pas non plus de chandelier selon la loi.
- Un cerf dont un des bois est cassé et porte un chandelier sur sa perche intacte est considéré comme un petit cerf. Cependant certains conseils cynégétiques considèrent la perche cassée a priori comme similaire à la perche intacte et classent ce cerf comme un grand cerf. Il est sans doute utile de rappeler cette disposition au chasseur concerné au moment de l'apposition du bracelet.
- Il existe quelques cas où le médian est implanté très bas et pourrait être confondu avec un surandouiller. La perche est parfois munie d'un cor situé au-dessus du médian et appelé trochure qui en complique l'appréciation.

Un schéma est réalisé sur le constat. Ces rubriques peuvent être complétées également pour le chevreuil, le daim et le mouflon.

Le numéro de plaquette de mortalité utilisée pour l'identification du trophée et de la mâchoire d'ani-

POINTS-CLEFS

- Le constat de tir (et de mortalité) permet le contrôle du tir et le suivi des espèces de grand gibier en Wallonie.
- Tous les grands gibiers tirés sont munis d'un bracelet unique millésimé à l'exception du cerf pour lequel des bracelets de couleur différente sont apposés sur les petits, grands cerfs et non-boisés.
- Dans cet article, les différentes rubriques du constat sont passées en revue et explicitées pour améliorer la précision des données fournies.
- Ces données sont encodées, centralisées et servent à établir à tout moment différents bilans et rapports.

maux retrouvés morts sera inscrit en regard des rubriques **N° trophée** ou **N° mâchoire gauche**.

L'encodage et le traitement des données

Une fois rédigés, les constats sont encodés soigneusement au niveau de chaque cantonnement forestier dans une base de données centralisée.

Cette base de données constitue une mine de renseignements inestimables. Son exploitation permet, entre autres, un suivi en temps réel de l'évolution des réalisations et la production de synthèses à différentes échelles (Wallonie, cantonnements DNF, conseils cynégétiques). Elle permet également un suivi à plus long terme de la dynamique des populations et de l'évolution de celles-ci sur le plan qualitatif (voir à ce propos les différents « Rapports Cerf »*).

Des plaquettes explicatives pour faciliter la mesure des bois ou la détermination des classes d'âge sont téléchargeables sur le site biodiversité ou disponibles auprès du DEMNA. ■

* biodiversite.wallonie.be/fr/cervides.html?IDC=5947 

Crédits photos. T. Petit (p. 51), S. Bertouille (p. 54 et 55).

Sabine Bertouille

Benoît Manet

sabine.bertouille@spw.wallonie.be

Laboratoire de la Faune sauvage et de Cynégétique
(DEMNA, DGARNE, SPW)
Avenue Maréchal Juin 23 | B-5030 Gembloux